

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 juin 2016

---

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA  
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3785)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 1543

présenté par  
M. Olivier Marleix

à l'amendement n° 1243 de M. Denaja

-----

**ARTICLE 13**

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« et tous les pouvoirs publics pour l'application des dispositions de la loi du 9 décembre 1905  
concernant la séparation des Églises et de l'État. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La définition prévue par le rapporteur est trop restrictive.

Certes, le ministre chargé des cultes a un besoin fonctionnel d'être en relation avec les associations  
cultuelles mais cela vaut aussi au quotidien pour de nombreuses autres autorités publiques  
(notamment les maires assumant la propriété et l'entretien d'édifices culturels, etc.).